

MUNDHEIM EST ARRETE

**CET ALLEMAND, GERANT DE LA
CEMENTS PRODUCE COMPANY,
A QUEBEC SERA INTERNE A
KINGSTON. — ECHO DE L'AF-
FAIRE DE L'ILE D'ORLEANS.**

Les deux agents Rioux et Porteous du bureau fédéral d'interne-ment des ennemis étrangers ont opéré, hier, l'arrestation de S. H. Mundheim, le gérant allemand de la Cement Products Company of Canada, qui a une grande usine sur l'île d'Orléans.

Le prisonnier avait déjà été arrêté au début de la guerre, mais avait été relâché peu après. Sur ordre d'Ottawa, il sera tout probablement détenu à Fort Henry, Kingston, jusqu'à la fin de la guerre.

Mundheim qui demeurait à Québec n'avait jamais caché ses sympathies allemandes, mais son arrestation, l'an dernier fut de courte durée à cause des personnages influents et marquants qui étaient directeurs et actionnaires dans la compagnie. Ainsi cet Allemand jouit de l'immunité militaire.

Lundi, arrivait au bureau des ennemis étrangers, l'ordre d'arrêter Mundheim qui venait à Montréal. Il ne descendit pas au Ritz-Carlton selon son habitude, mais loua une chambre, rue Mayor. Les agents ne purent le trouver qu'à trois heures, hier après-midi, à une réunion d'affaires de la Canada Floors, Limited, édifice Birks, où se trouvaient aussi plusieurs citoyens de Montréal.

Mundheim s'excusa auprès de ses associés quand il fut arrêté, en disant qu'il devait passer au bureau du registraire des ennemis mais que ses papiers lui accorderaient sa liberté. En effet, Mundheim avait un permis des autorités militaires de Québec pour passer dix jours à Montréal.

Il était muni d'un passeport allemand attestant qu'il avait rang de capitaine dans l'armée allemande. Il avait aussi deux journaux allemands de New-York.

L'ordre d'arrestation venu d'Ottawa comportait aussi la détention immédiate et M. C. G. Ogden, registraire des ennemis étrangers fit incarner Mundheim en attendant son départ pour Kingston.

Le prisonnier est né en Allemagne il y a 47 ans et vint au Canada il y a quinze ans, mais sans se faire naturaliser. Sa femme et sa famille sont à Québec.

Il devait, dit-on, démissionner de la compagnie de ciment, qui emploie environ 200 Allemands.

Aux usines de l'île d'Orléans, on n'encourageait pas la visite de l'établissement et les rumeurs allaient leur train à Québec au sujet de lourdes fondations de béton en vue d'une invasion allemande. Mais ces rumeurs n'étaient pas prises au sérieux, car des hommes éminents du pays font partie de la compagnie.

EPICERIE ENDOMMAGEE

Un incendie qui a éclaté dans une petite épicerie tenue par Mme Bergeron au No 1552, rue Bordeaux y a causé des dommages considérables, hier soir.

C'est un poêle defectueux qui fut cause de l'incendie.

BRAS FRACTURE

M. Jules Petitjean, âgé de 40 ans et domicilié au No 2081, avenue Papineau, fut projeté de sa voiture, hier, quand son cheval prit peur en débarquant du traversier de Longueuil. Il eut le bras gauche brisé et fut transporté à l'Hôpital Notre-Dame.

CHEVAL EMPALE

Après une course folle sur la rue Notre-Dame Ouest, hier soir, un cheval appartenant à M. Gauvin, 2489 ouest, rue Notre-Dame, se précipita sur un attelage double et s'empara sur le timon de la voiture. Il mourut presque aussitôt. Il s'était échappé d'un garçon qui le conduisait à l'étable.

LICENCES DE CLUBS ACCORDEES

La Commission des licences a siégé hier après-midi et accordé un renouvellement de permis à quatre clubs; dans deux autres cas, la commission a ajourné sa décision. Les clubs qui ont obtenu leurs licences sont: le "Business Men's Club", 434 Sainte-Catherine Ouest; le "Point St. Charles Club", coin Richmond et Wellington; le club Saint-Laurent, 303 Saint-Christophe; l'"Olympic Club", coin Sainte-Catherine et Saint-Dominique.

Le renouvellement a été ajourné pour le club Union, boulevard Saint-Laurent, jusqu'à ce que le tribunal se soit prononcé sur l'accusation portée contre ce club, d'avoir vendu des liqueurs à d'autres personnes qu'aux membres. Le "Social Club", rue Bridge, à la Pointe St. Charles n'obtiendrait le renouvellement de son permis, que lorsqu'il sera établi dans un local convenable.

VOLEUR DE DINDONS

Joseph Julien, 311 rue Rivard, a été condamné, à \$10 d'amende ou à trois semaines de prison, par le magistrat de police de Westmount, pour avoir volé deux dindons aux religieuses du couvent Villa-Maria, hier.